

Restauration, il y a urgence à satisfaire les besoins des personnels !

Information de l'administration :

« L'ASPP a été informée le 6 mars que les (24) restaurants de la RATP ne seront plus en mesure d'accueillir les personnels de la Ville de Paris à compter du 15 mars 2023. Cette décision fait suite au changement de gestionnaire des restaurants à cette date, ainsi que de la volonté du Comité social et économique central de la RATP de restreindre leur accès au seul personnel de la RATP. Vous trouverez ci-dessous la liste des établissements ».

Lors du CST Central du 30 mai dernier, la CGT a demandé à l'Élu chargé des Personnels Monsieur Antoine GUILLOU et à la DRH d'apporter une aide aux agents qui en feraient la demande pour voir comment pallier aux versements déjà effectués par l'agent auprès de la RATP, la réponse de ce dernier était positive. La CGT vous invite donc à vous rapprocher de la DRH rue de Lobau.

Un accord avec la RATP sur l'accès à ses 24 cantines avait permis à certains agents de pouvoir encore bénéficier d'un accès aux repas subventionnés, obligation légale de l'employeur.

Depuis la mise en œuvre du nouveau temps de travail et la perte des 8 jours de congés au 1er janvier 2022, le temps de pause méridienne est passé de 45mn à 30mn dans certains services.

L'offre diminuée de restaurants administratifs et conventionnés ne permet plus à un grand nombre d'agents de la Ville de Paris de se restaurer correctement et à moindre coût.

La CGT revendique :

- L'ouverture en urgence de nouveaux restaurants (à ce jour il n'y a que 13 restaurants et 5 « croq'pouce » sur tout le territoire Parisien) ;
- Une restauration adaptée pour les agents ayant des horaires atypiques ;
- La possibilité de régler son plateau repas par plusieurs modes de paiement dont l'espèce ;
- Un menu « social » à 3€ (ex : entrée + plat OU plat + dessert) hors droits d'accès ;
- La gratuité du premier pain ;
- Avoir une véritable pause méridienne d'1h00 à minima et de ne pas travailler en déjeunant sur un coin de bureau ;
- Pour les agents travaillant en itinérance, inclure dans le temps de travail, le temps de trajet aller-retour pour se rendre dans un restaurant administratif ;
- Réouverture du restaurant rue des Poissonnières ;
- La suppression du paiement des consignes aux « croq'pouce » ;
- Pointage dès l'entrée du restaurant pour bénéficier d'une réelle heure de pause méridienne...

D'autre part, la CGT a demandé que tous les restaurants conventionnés soient répertoriés par la Ville et communiqués aux agents le plus largement possible et le plus vite possible, en version papier envoyé avec la fiche de paie et en version numérique sur Intra paris. La Ville de Paris a pris en compte cette revendication.

Tous les agents doivent se voir offrir une solution adéquate pour se restaurer correctement ce qui contribue entre autre, à l'amélioration des conditions de travail et de vie !

Restaurants de la ville de Paris ASPP sur tout Paris : aux nombres de 13 et 5 «Croq-pouces »

***Hôtel de Ville • 4° arrondissement**

Ouvert de 11 :30 à 14 :00 • 9 Place de l'Hôtel de Ville -75004 Paris

***Hôtel de Ville • 4° arrondissement le croq'pouce**

Ouvert de 8 :00 à 14 :15 • 9 Place de l'Hôtel de Ville -75004 Paris

***Jean Bart • 6° arrondissement**

Ouvert de 11 :30 à 14 :00 • 14 Rue Jean Bart -75006 Paris

***Mairie du IX • 9° arrondissement**

Ouvert le 11 :30 à 14 :00 • 6 Rue Drouot -75009 Paris

***Diderot Mazas • 12° arrondissement**

Ouvert de 11 :30 à 14 :00 • 13 Rue Audubon -75012 Paris

***Diderot Mazas • 12° arrondissement le croq'pouce**

Ouvert de 8h00 à 14h15 • 13 Rue Audubon -75012 Paris

***Square Lesage • 12° arrondissement**

Ouvert de 11 :30 à 14 :00 • 2 Square Georges Lesage -75012 Paris

***Vincennes • 12° arrondissement**

Ouvert le 11 :30 à 14 :00 • Route de la Ferme -75012 Paris

***Avenue de France • 13° arrondissement le croq'pouce**

Ouvert de 8:00 à 14:15 • 121 Avenue de France -75013 Paris

***Bédier • 13° arrondissement**

Ouvert de 11 :30 à 14 :00 • 5 Avenue de la Porte d'Ivry -75013 Paris

***Bédier • 13° arrondissement le croq'pouce**

Ouvert de 8 :00 à 14 :15 • 5 Avenue de la Porte d'Ivry -75013 Paris

***Schœlcher • 14° arrondissement**

Ouvert le 11 :30 à 14 :00 • 9 Rue Victor Schoelcher -75014 Paris

***Jean Rey • 15° arrondissement**

Ouvert de 11 :30 à 14 :00 • 9 Rue Jean Rey -75015 Paris

***Lecourbe • 15° arrondissement**

Ouvert le 11 :30 à 14 :00 • 141 Rue Lecourbe -75015 Paris

***Boulogne • 16° arrondissement**

Ouvert de 11 :30 à 14 :00 • Avenue de l'Hippodrome -75016 Paris

***Mairie du XVII • 17° arrondissement**

Ouvert de 11 :30 à 14 :00 • 16-20 Rue des Batignolles -75017 Paris

***Rue du Pré • 18° arrondissement**

Ouvert de 11 :30 à 14 :00 • 11 Rue du Pré -75018 Paris

***Rue du Pré • 18° arrondissement le croq'pouce**

Ouvert de 8 :00 à 14 :15 • 11 Rue du Pré -75018 Paris

